



1 MISSION DÉFINIE PAR LE CONCEPT DIRECTEUR

L'Economie forestière Suisse EFS est avant tout le représentant des **intérêts de tous les propriétaires de forêts**. Ses principaux instruments politiques sont les relations publiques et le lobbying.

A l'aide d'une gamme de services fournis selon les principes du marché, l'EFS s'efforce d'améliorer la compétence et la performance des entreprises forestières.

2 PRINCIPES À SUIVRE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE MISSION

2.1 Fonctions et services

On se réfère à la terminologie suivante:

Tâches de l'association (Fonctions)

(prestations obligatoires découlant des objectifs politiques)

Il s'agit d'activités et de prestations en faveur des propriétaires forestiers, répondant à des objectifs et à des tâches relevant de la politique de l'association. Pour cette raison, elles peuvent être financées jusqu'à 100% par des cotisations (celles de ses membres, celles du Fonds du bois).

Services de l'association (Services)

(demande directe de la clientèle)

Ces activités et prestations ont pour but d'accroître la compétence et la performance des entreprises forestières **et de leur personnel (Formation et perfectionnement)**. Si elles présentent un intérêt général suffisant par rapport à la politique de l'association, elles peuvent bénéficier d'une aide financière de celle-ci.



2

2.2 Position sur le marché et croissance

Nous voulons renforcer la position que nous avons acquise, aussi bien au niveau politique que dans le secteur économique forêt/bois, en tant qu'association représentant les intérêts des propriétaires forestiers. **Pour ce faire, nous adoptons une position active, en augmentant notre travail de relations publiques et de lobbying.**

L'offre de services doit être développée spécialement dans les segments de marché présentant la plus forte croissance possible, ainsi que dans les domaines où il convient d'accroître le poids politique de l'EFS. Dans tous les cas, il faut s'efforcer d'arriver à une couverture des coûts.

2.3 Principes de marketing

En présentant une image uniforme, nous renforçons la cohésion au sein de l'EFS (règlement sur la corporate identity).

Les services sont proposés sur le marché de manière professionnelle. L'aspect marketing doit être inclus déjà lors de la conception et du développement des nouveaux services ou produits.

2

2.4 Finances

Les services doivent en principe être conçus de manière à couvrir leurs coûts. Les moyens de l'association sont attribués par le comité central en fonction de l'importance d'un service par rapport à la politique de l'association.

Investissements

Les moyens de l'association investis dans de nouveaux produits ou prestations (dans le secteur des services au sens défini en 2.1) doivent être amortis au cours de la durée de vie de ceux-ci par les recettes qu'ils génèrent. Dans certains cas, cependant, on peut financer des investissements initiaux par les moyens de l'association.

Tâches de l'association

Au moins 20 % du chiffre d'affaires total doit être dévolu chaque année aux fonctions de représentation des intérêts des propriétaires forestiers (relations publiques et lobbying).

2.5 Environnement

Les aspects de production forestière économique et durable doivent figurer au premier plan de toutes les fonctions et de tous les services.



3 RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Il faut s'adresser aux propriétaires de forêts aussi bien directement que par le biais de leur entreprise forestière. Ce sont nos partenaires les plus importants pour les services que nous fournissons. Les associations régionales et cantonales de propriétaires forestiers doivent pouvoir participer étroitement à la politique de l'association suisse par l'entremise de la conférence des présidents et de la conférence des gérants, en vue d'un meilleur ancrage de l'EFS dans sa base dans tout le pays.

4 RELATIONS AVEC LA DIRECTION FÉDÉRALE DES FORÊTS ET DES SERVICES FORESTIERS CANTONAUX

En tant qu'organisation nationale, nous sommes intéressés à une bonne collaboration avec la Direction fédérale des forêts et les services forestiers cantonaux.

5 RELATIONS EXTÉRIEURES

5.1 Autres associations

Il faut rechercher des synergies avec les organisations partenaires qui poursuivent des buts comparables. Dans nos rapports avec les associations qui défendent des points de vue différents, la définition de nos différences doit être sans ambiguïté.

5.2 Organisations écologiques

Vis-à-vis des organisations de protection de l'environnement, nous défendons la position d'une exploitation économique et durable des forêts.

5.3 Politique Pour la réalisation de nos buts, nous nous mettons en relation avec les politiciens de tous les niveaux.

6 POLITIQUE À L'ÉGARD DES COLLABORATEURS

Vis-à-vis de nos collaborateurs, notre politique s'attache aux valeurs de responsabilité sociale. Nous encourageons les collaborateurs motivés et efficaces.



Economie forestière Suisse

Rosenweg 14
4501 Soleure
Tél. 032 625 88 00
Fax 032 625 88 99
info@wvs.ch
www.wvs.ch

POLITIQUE DE L'ASSOCIATION